



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

---

Bruxelles, .....

[...]

[...]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 14 novembre 2008, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV) suite au fait que dans sa salle des guichets se trouvent deux écrans faisant apparaître le terme de *bienvenue*. Un "welkom" néerlandais fait défaut.

\*  
\* \*

En réponse à la demande de renseignements de la Commission, vous avez communiqué ce qui suit (*traduction*).

*A la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules, votre lettre a suscité quelque étonnement. En effet, la présence, dans la salle des guichets, de deux écrans, fournit amplement la possibilité de faire apparaître aussi bien le terme de "bienvenue" que celui de "welkom". Cette approche a d'ailleurs été celle de la direction depuis son emménagement au City atrium. Il s'est cependant avéré que suite à une déficience technique, et durant une courte période, le mot de bienvenue n'est apparu sur les écrans qu'en une seule langue nationale. Entre-temps, il a été remédié à cette situation et l'administration veillera, à l'avenir, à éviter ce genre d'incidents même s'ils se produisent en dehors de sa volonté.*

\*  
\* \*

Les avis et communications que les services centraux comme la DIV font directement au public sont rédigés en français et en néerlandais en application de l'article 40, 2<sup>e</sup> alinéa, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Etant donné que, durant une courte période, le mot de bienvenue n'est apparu qu'en français sur les écrans se trouvant dans la salle des guichets de la DIV, la CCPCL déclare la plainte recevable et fondée.

La CPCL prend acte du fait qu'il s'agissait d'une déficience technique, réparée depuis lors.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

**Le Président,**

[...]